

# L'ÉCONOMIQUE ET LE SOCIAL EN ÉGYPTE ET EN TUNISIE

(Comparaison budgétaire)

Ce n'est pas une mince entreprise que de vouloir établir entre pays des comparaisons valables dans les domaines économique et social. Seules les données géographiques élémentaires se prêtent, non sans précautions d'ailleurs, à des rapprochements significatifs.

Avant d'aborder l'étude comparative des budgets égyptien et tunisien, il nous paraît cependant utile de présenter les deux pays au moyen des caractéristiques physiques et humaines traditionnellement adoptées par les Institutions internationales. Au préalable, c'est précisément à l'Instance suprême, à l'Organisation des Nations Unies que nous allons demander de nous éclairer sur la situation économique générale du Moyen-Orient et plus particulièrement de l'Égypte. Pour ce faire, un document est à notre disposition : le Rapport Final de la Mission Economique d'Etude pour le Moyen-Orient, publié à Lake-Success.

## **QUELQUES ELEMENTS EXTRAITS D'UN RAPPORT DE L'O.N.U.**

« Tout d'abord, il n'est que trop clair que le Moyen-Orient souffre d'une extrême pauvreté. Aucun des pays intéressés n'est encore parvenu à mesurer, même approximativement, au moyen d'études sur le revenu national, le degré de son appauvrissement. La F. A. O. a tenté, par des méthodes statistiques qu'elle n'a pas précisées, des estimations du revenu des divers pays du Moyen-Orient (1).

Ces estimations comportent sans aucun doute une très importante marge d'erreur, ce qui rendrait risquée toute tentative de stricte comparaison entre les divers niveaux de vie nationaux. Toutefois, il n'est guère nécessaire d'attendre des études précises sur le revenu national ou même sur le contenu en calories du régime alimentaire pour avoir la preuve de la pauvreté extrême et généralisée qui règne dans presque tout le Moyen-Orient. Il convient naturellement de noter l'exception constituée par Israël, où les contributions apportées par le monde juif aident de façon précaire à maintenir un niveau de vie bien supérieur à celui que permettrait la production locale.

---

(1) Review of Food and Agricultural... Outlook in the Near East (1949).

Dans le reste du Moyen-Orient, la plus grande partie, peut-être 90 % de la population, a tout juste de quoi subsister. On peut naturellement trouver dans les villes des exemples voyants de dépenses extravagantes. Mais, bien qu'une aussi mauvaise répartition des revenus oppose de multiples obstacles au progrès économique, elle ne joue qu'un rôle secondaire à côté du problème fondamental de l'extrême insuffisance de la production de chacun de ces pays par rapport au chiffre total de sa population. C'est là le fait central de la vie économique du Moyen-Orient.

De cette pauvreté, qui de toutes parts saute aux yeux, résulte inévitablement l'enchaînement bien connu de problèmes économiques et sociaux pour lesquels on n'a pas jusqu'ici pu trouver de solution efficace.

Dans une pareille situation, des populations affamées exercent une pression intense sur des ressources étroitement limitées, et la consommation tend naturellement à absorber toute la production disponible. Par suite, le taux de l'épargne est inévitablement très inférieur au taux d'investissement nécessaire pour amener une amélioration appréciable de la production et de l'utilisation des ressources.

Le problème fondamental de l'accumulation de capitaux est rendu encore plus ardu par l'incapacité dans laquelle se trouvent actuellement la plupart des gouvernements du Moyen-Orient de mobiliser par l'émission d'emprunts publics, la faible épargne qui parvient à se constituer. L'épargne privée est attirée par des taux élevés d'intérêt offerts par des entreprises plus lucratives ou par l'usure sous une forme ou une autre, ou bien encore reste stérile sous forme d'or thésaurisé.

D'autre part, plusieurs pays du Moyen-Orient ne sont pas encore parvenus à consacrer une part appréciable de leurs recettes budgétaires à des activités fondamentales de mise en valeur. Les dépenses de ces pays, souvent gonflées ou mal administrées, sont généralement financées par des impôts établis sur une assiette extrêmement réduite qui exempte le vaste secteur des revenus non monétaires et ne couvre qu'une partie relativement minime des revenus en argent. Les méthodes fiscales existantes, qui n'ont pas réussi à mettre les gros revenus à contribution, sont totalement incapables de financer tout vaste programme de développement économique. »

Pour ce qui est de l'Egypte, le rapport indique « que malgré des réalisations financières nombreuses, ces progrès remarquables en matière d'organisation semblent n'avoir abouti à aucune amélioration sensible du niveau de vie individuel. Ainsi, malgré une forte augmentation de la production nationale au cours du siècle passé, le groupe « marginal », c'est-à-dire les victimes de la pauvreté, de l'analphabétisme et des maladies, constituerait environ 90 % du total de la population égyptienne. A titre d'exemple, les vastes travaux d'irrigation effectués en Egypte au cours des deux dernières générations ont été suivis d'une augmentation correspondante de

la population et d'un développement véritablement impressionnant e maladies débilitantes, telles que la bilharziose et le paludisme. »

### LES EFFORTS BUDGETAIRES EGYPTIEN ET TUNISIEN

Notre propos est de comparer les efforts budgétaires de l'Égypte et de la Tunisie.

Cette comparaison, comme toute comparaison de chiffres entre divers pays, s'avère délicate en raison des différences constatées dans la texture et la présentation des budgets respectifs.

En Égypte, toutes les recettes et les dépenses sont inscrites dans un compte budgétaire unique, alors qu'en Tunisie, les recettes et dépenses courantes figurent au budget ordinaire, celles de capital au budget extraordinaire.

Par ailleurs, les deux budgets ne comprennent pas les mêmes postes. C'est ainsi que dans le budget égyptien, nous trouvons les recettes et dépenses des chemins de fer, celles afférentes aux Municipalités, etc. Par contre, en Tunisie, les Monopoles figurent dans le Budget de l'Etat.

Si l'on s'en tient aux parties communes : le budget total de la Tunisie s'élève en dépenses à 43.921 millions de francs et celui de l'Égypte à 174.677 millions de francs.

Si nous considérons les travaux neufs, l'Égypte y consacre 31.225 millions seulement, soit 18 % de son budget total.

En Tunisie, c'est une somme de 16.570 millions de francs, soit 37 % du budget total, que nous trouvons consacrée à l'équipement social et économique. Soulignons d'ailleurs que sur ces 16.570 millions :

— 9 milliards ont été mis à la disposition de la Tunisie par le Fonds Métropolitain de Modernisation et d'Équipement,

— 3 milliards ont été versés, en subvention, par la France, pour le paiement des dommages de guerre.

#### I. — Dépenses sociales et culturelles

Sous l'angle social et culturel, c'est-à-dire, dans les domaines de l'Instruction Publique et de la Santé Publique, l'examen des deux budgets fait apparaître les résultats suivants :

NATURE DES DEPENSES	DEPENSES TOTALES		DEPENSES PAR HABITANT	
	(millions de Frs)		(Francs)	
	Tunisie	Egypte	Tunisie	Egypte
Enseignement .....	6.387	28.764	1.824	1.370
Santé Publique .....	2.457	8.921	702	425
Ensemble .....	8.844	37.685	2.526	1.795

Les crédits de dépenses alloués à ces deux postes sont en effet parfaitement déterminés : aussi leur comparaison n'offre-t-elle aucune difficulté. Le contenu de ces rubriques présente un caractère d'homogénéité que l'on ne rencontre malheureusement pas dans les autres catégories de dépenses. Le rapprochement des chiffres correspondants est donc parfaitement significatif.

En Tunisie, les dépenses d'intérêt social et culturel, par tête d'habitant, sont supérieures à la quote-part égyptienne de :

32 % pour l'Instruction Publique

68 % pour la Santé Publique

42 % pour l'ensemble.

a) *Enseignement*. — Par ailleurs, la statistique des effectifs scolaires nous permet de constater que le nombre d'élèves par instituteur est de 35 en Tunisie contre 69 en Egypte. Bien que cette comparaison doive être entourée de quelques réserves, la différence observée est suffisamment sensible pour être retenue.

Dans tous les pays, la scolarisation progresse en se diversifiant, mais le départ dans la vie ne se conçoit, dans la plupart des familles, que par l'intermédiaire de l'enseignement secondaire qui exerce un attrait presque irrésistible : d'après les statistiques de fréquentation publiées par les deux pays, les effectifs rapportés à la population semblent comparables.

Quant à l'enseignement technique, dont on sait la particulière importance dans des pays en plein essor économique, la Tunisie dépasse de loin l'Egypte pour ce qui est du nombre d'élèves : 34 élèves pour 10.000 habitants en Tunisie, 19 seulement en Egypte. D'après les publications de l'U.N.E.S.C.O., le pourcentage des illettrés atteint en Egypte 85 % de la population totale : rapprochons de ce fait un indice également très intéressant, celui du tirage de la presse quotidienne : le tirage atteint 18 exemplaires pour 1.000 habitants en Egypte et 43 en Tunisie

b) *Santé Publique*. — Dans le domaine de la lutte contre le mal, contre la maladie, contre la mort les réalisations sont éloquentes. La mortalité a considérablement baissé en Tunisie pour des raisons bien connues : disparition quasi-totale des épidémies, régression des maladies endémiques, amélioration des conditions d'hygiène, développement de l'armement hospitalier. En ce qui concerne ce dernier point, la comparaison est encore à l'avantage de la Tunisie : on y compte, en effet, 810 habitants pour 1 lit d'hôpital contre 900 en Egypte.

Tous ces chiffres montrent que l'effort financier pour le développement de l'enseignement et l'amélioration des conditions sanitaires est plus important dans la Régence qu'en Egypte.

Dans le domaine social et culturel, la Tunisie n'a donc rien à envier à l'Egypte. L'effort consenti va toujours en s'amplifiant. C'est ainsi que pour l'exercice 1952-53, les crédits ouverts dans la Régence, aux chapitres de la Santé Publique et de l'Enseignement, s'élevaient respectivement à 3.094 millions de francs et 7.231 millions de francs, soit pour l'ensemble, une dépense de 2.950 francs par tête

## DONNEES ELEMENTAIRES SUR L'EGYPTE ET LA TUNISIE

DESIGNATION	Année	Unité	Egypte	Tunisie	Observations		
<b>SUPERFICIE</b>							
Superficie totale .....		1.000 ha.	100.000	15.583			
Superficie agricole (terres labourables et vergers)							
— au total .....	1949	1.000 ha.	2.445	3.803			
— par habitant .....	"	ha.	0.12	1.09			
<b>POPULATION</b>							
Population totale .....	1951	1.000 hcb.	20.729	3.500	estimation ONU		
Taux de natalité .....	1947-48	Pour 100.000 hab.	431	352			
Taux de mortalité .....	"	"	208	143			
<b>AGRICULTURE</b>							
Froment .....	1950	1.000 T.	1.018	460			
Maïs .....	"	"	1.306	6			
Orge .....	"	"	91	200			
Riz .....	"	"	1.241	—			
Graines de coton .....	"	"	688	—			
Cannes à sucre .....	"	"	2.529	—			
Pommes de terre .....	"	"	160	15			
Vins .....	1951	1.000 Hl	—	650			
Huile d'olive .....	"	1.000 T.	—	42			
Cheptel ) Ovins .....	1946-47	1.000 têtes	1.875	1.788			
) Bovins .....						1.321	401
) Caprins .....						1.474	1.455
Pêche .....	1950	1.000 T.	60,6	11,7			
<b>INDUSTRIE EXTRACTIVE</b>							
Phosphates naturels .....	1950	1.000 T.	397	1.525			
Minerai de fer .....	1951	"	—	918			
Minerai de plomb .....	"	"	—	34			
Minerai de zinc .....	"	"	—	7,2			
Pétrole brut .....	"	"	2.338	—			
<b>INDUSTRIES ANNEXES</b>							
Superphosphates .....	"	"	—	54			
Hyperphosphates .....	"	"	—	166			
Ciment .....	"	"	1.130	186			
<b>DIVERS</b>							
Voitures de tourisme et utilil.	1950	Nombre	77.900	26.700			
) au total .....							
) pour 10.000 hab.	"	"	38	78			
Postes de T.S.F.	"	dollars	192.000	65.000			
) au total .....							
) pour 1.000 hcb...	"	"	9	19			
Commerce Extérieur	"	Millions	564	146			
) Importation .....							
) Exportation .....						504	107
) Par tête d'hab....	"	dollars	54	75			
Consommation alimentaire : nombre de calories par hab.	"	par jour	2.300	2.734			

d'habitant contre 2.526 francs pour l'exercice 1951-52. Il est à remarquer que la part de l'Instruction Publique dans le budget total de la Régence est passée de 4 % en 1920 à 12 % dans celui du dernier exercice.

## II. — Dépenses économiques

Si nous comparons maintenant les dépenses d'intérêt économique (non compris le personnel), nous constatons que la Tunisie y a consacré 16.305 millions de francs (soit 4.658 francs par habitant), alors que l'Egypte n'a dépensé que 34.622 millions de francs (soit 1 649 francs par habitant).

L'effort poursuivi par la Tunisie pour s'équiper dépasse donc de loin celui de l'Egypte, et notamment dans le domaine des Travaux Publics.

L'importance des crédits alloués aux travaux d'équipement, loin de placer la Tunisie à un stade inférieur à celui de l'Egypte, ne fait qu'accentuer la différence dans l'évolution économique des deux pays. Quelques chiffres illustrent ce fait.

Dans le domaine des communications, par exemple, les statistiques montrent que les réseaux ferré et routier sont beaucoup plus denses en Tunisie qu'en Egypte, et concourent par là-même à une meilleure organisation des échanges matériels et humains.

Désignation	Longueur (km.)		Longueur par 100 km <sup>2</sup> (km)		Long. par 10.000 Hab. (km)	
	Tunisie	Egypte	Tunisie	Egypte	Tunisie	Egypte
Chemin de fer.....	2.160	7.870	1,7	0,6	6,7	3,2
Routes .....	14.500	14.200	11,5	1,2	35,9	8,3

Parmi les indices du niveau de vie, le trafic postal est assez significatif. On compte en Tunisie un bureau de poste pour 500 km<sup>2</sup> et 13.900 habitants : cette densité est plus élevée qu'en Egypte (800 km<sup>2</sup> et 17.000 habitants). La même différence est observée dans le trafic lui-même : on enregistre en Tunisie 11 expéditions par personne et par an contre 8 en Egypte.

Si nous prenons maintenant le cas du téléphone, la Tunisie possède 77 appareils pour 10.000 habitants (contre 55 appareils seulement en Egypte).

## LA CHARGE BUDGETAIRE

A première vue, il ressort de cet aperçu que la dépense par tête d'habitant est plus élevée en Tunisie qu'en Egypte. Est-ce à dire que la charge supportée par le contribuable tunisien soit plus forte ?

Si nous examinons les chiffres des recettes, nous trouvons que les impôts et taxes atteignent, en 1951-52 : 26.585 millions de francs en Tunisie (soit 7.596 francs par tête d'habitant) et 200.149 millions de francs en Egypte (soit 9.531 francs par tête d'habitant).

Ainsi donc, bien que la dépense relative soit plus forte en Tunisie qu'en Egypte, la fiscalité, grâce à la contribution de la Métropole, apparaît moins lourde.

En particulier, les avances du Fonds Français de Modernisation et d'Equipement présentent de grands avantages. La charge des intérêts ne s'élève qu'au taux de principe de 1.50 %, alors que les taux pratiqués sur les marchés normaux à long terme sont actuellement de l'ordre de 6 % au moins. De plus, la Tunisie a pu ainsi se procurer, en 4 ans, plus de 38 milliards de francs qui ont constitué la majeure partie des ressources affectées au budget d'équipement. Le remboursement n'apparaît que cette année dans la Dette Publique, et encore pour un montant dérisoire.

L'aide financière de l'Etat Français ne se limite d'ailleurs pas à des avances à intérêt très réduit. Le budget ou des organismes publics métropolitains prennent directement à leur charge un certain nombre de dépenses publiques :

- subventions à certains secteurs de production, aux recherches minières, etc.
- œuvres sociales
- participation, dans une proportion de 80 %, à la réparation des dommages de guerre.

En outre, la présence française permet à la Tunisie d'éviter la lourde charge d'une défense militaire. Alors que dans le budget égyptien, plus de 30 % des dépenses sont consacrés aux crédits militaires et de sécurité, en Tunisie, les sommes importantes directement supportées par le budget français, allègent d'autant le budget tunisien : bien plus, directement ou indirectement, ces sommes sont, en fin de compte, utilisées, pour une large part, à la vivification du marché intérieur, par l'intermédiaire des salariés-consommateurs qui les perçoivent.

Récemment encore, en dehors de ces dépenses permanentes, l'aide financière métropolitaine s'est manifestée pour rétablir la situation fortement déficitaire du budget ordinaire de l'exercice 1952-53 (cette aide atteint le chiffre de 2 milliards et demi de francs).

Si la Tunisie s'équipe, et malgré la faiblesse de son revenu national, poursuit une œuvre hors de proportion avec ses capacités contributive, elle le doit à la présence de la France, garante de l'intégrité de ses finances.

Jules LEPIDI      Joseph HAYOUN  
 et  
 Administrateur      Attaché  
 de l'I. N. S. E. E.